

Restauration des vitraux de l'église Saint-André

L'église paroissiale a une longue histoire puisque les premières traces datent du 13^{ème} siècle. Au cours des décennies, elle s'est détériorée au point qu'en 1749 les autorités signalent que « le beffroi de la tour est en si mauvais état qu'on ne peut plus sonner les cloches sans risquer à les casser ».

En 1791, le conseil municipal propose de réparer la tour et d'agrandir l'église puisque la population a considérablement augmenté.

En 1823 le projet est approuvé et la pose de la première pierre a lieu le 15 avril 1825.

L'architecte Jean-Etienne VOISIN s'est librement inspiré de la sobriété de l'église Ste Rictude de Marchiennes et elle est inaugurée en 1828.

En 2016, un diagnostic réalisé sur cet édifice par une architecte des Maisons de France Mme Nathalie T'KINT n'a pas révélé de défauts majeurs. Une petite partie de charpente est à remplacer, elle doit être traitée. La toiture est en bon état, le chauffage est bruyant mais efficace, l'éclairage a été rénové en 2009.

Cependant, les 20 verrières sont en mauvais état et les encadrements également.

Pour la restauration des vitraux, le montant des travaux est de l'ordre de 155.000 € et celle des encadrements en pierre est de l'ordre de 155.000 €.



Ce chantier permettra de restaurer l'ensemble des magnifiques vitraux créés dans les années 1880 et 1883 par la Maison Doumerc de Toulouse et la Maison Latteny-Bazin à Tresnil Saint-Firmin.

Les motifs de ces vitraux sont d'une grande qualité graphique et artistique. Les thématiques évoquées par les scènes, les figures, les symboles représentés sont consacrés à St André patron de la paroisse, l'apparition de la Sainte Vierge à Bernadette, Saint Dominique recevant le rosaire des mains de la Sainte Vierge, un autre représente la Descente de Croix, les verrières latérales sont à motifs géométriques et tous différents en forme et en couleur.

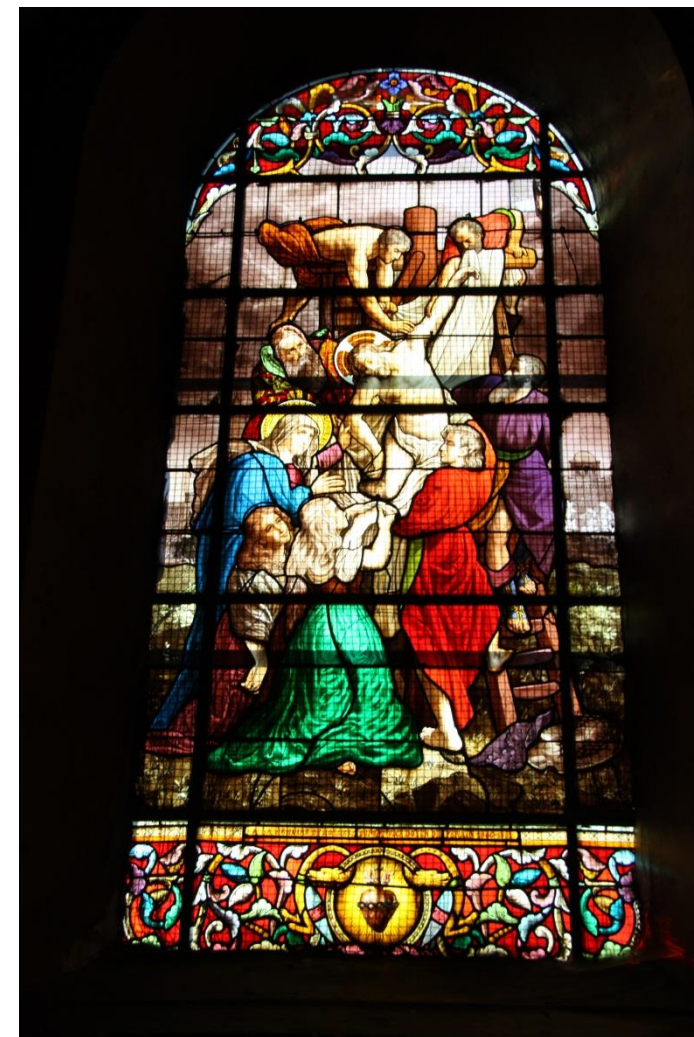
Les vitraux ont subi des altérations dues au temps écoulé et aux hommes : jets de cailloux, en dépit des grilles de protection.

Des restaurations partielles ont été effectuées tout au long de la vie du bâtiment, les dernières en 1935, grâce aux dons et aux dommages de guerre. C'est un maître verrier de Denain qui les a réalisées. Aujourd'hui **une lourde et complète restauration est nécessaire**. Beaucoup de pièces qui les constituent doivent être changées et la totalité « reprises ».

Ce travail d'exception sera confié à un maître verrier qualifié.

Le chantier durera environ une année sur ce joyau du patrimoine Fenainois. Une partie des restaurations aura lieu dans l'église afin que les Fenainois et les enfants des écoles puissent la suivre semaine après semaine.

Souhaitant que les Fenainois puissent prendre une part active à ce grand travail de restauration, **la Ville de FENAIN a sollicité l'association Fenain et son histoire pour ouvrir une souscription.**



*Restauration des vitraux
de l'église Saint-André
Apportez votre soutien à ce
projet de sauvegarde du
patrimoine et bénéficiez d'une
réduction d'impôt !*

Bon de souscription

Remplissez le bon et envoyez-le accompagné de votre don.
En retour, un reçu fiscal vous sera délivré, vous permettant de
bénéficier de l'économie d'impôt prévue par la loi.

Oui, je fais un don pour aider à la restauration des vitraux de
l'église Saint-André de Fenain (chèque à l'ordre de Fenain et son
Histoire. vitraux)

Mon don est de€ et je bénéficie d'une économie
D'impôt au titre :

- de l'impôt sur le revenu*
OU de l'impôt sur la fortune*
OU de l'impôt sur les sociétés*

1) Pour les particuliers : votre don est déductible :

--de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite
de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

--**OU** de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la
limite de 50.000 € .

Exemple : un don de 1.000 € = 750 € d'économie d'impôt.

2) Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60 % du don et dans la
limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Exemple : un don 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

3) Parrainage d'un vitrail pour 5.000 € : Une plaque sera alors
apposée à droite du vitrail précisant le nom du donateur.

Mêmes possibilités (particuliers ou entreprises) de réduction d'impôt.

Nom ou société*
Adresse*
Code postal*.....Ville*
TélMail.....

Ce coupon est à renvoyer accompagné de votre don à :

Association FENAIN et son histoire.
Mairie. Place de nos Fusillés 59179 FENAIN
ou à déposer en Mairie.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement
informatique et sont destinées à l'association « Fenain et son Histoire ». Seul, le maître d'ouvrage (la
municipalité) de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous
ne souhaitez pas que nous lui communiquons vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la
case ci-contre En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez
d'un droit d'accès et de rétraction aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et
obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Daniel DEZOBRY – Président
de l'association « Fenain et son Histoire » - Mairie Place de nos fusillés 59179 Fenain. Mail :
ddezobry@gmail.com

L'association s'engage à réserver au maître d'ouvrage la totalité des sommes ainsi recueillies.

* Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires

FENAIN ET SON HISTOIRE :

Cette association a pour objet :

- De grouper toutes les personnes s'intéressant au passé
de Fenain et de ses environs.
- D'en reconstituer l'histoire.
- De susciter des intérêts publics et privés en faveur de cette
action.
- De promouvoir des actions d'animation culturelle, réalisées
d'après les travaux de ses membres.
- D'aider et d'informer les enseignants, les élèves et les étudiants
de tout ce qui à trait à l'histoire, l'archéologie locale, l'architecture
ancienne ou moderne, la linguistique, le folklore, l'art, etc.
- **D'œuvrer pour la sauvegarde, la protection, la mise en valeur
du patrimoine local et ce dans tous les domaines.**

Elle a déjà fait ses preuves

lors de la réhabilitation de la chapelle Notre Dame
des Affligés fin 1999, chapelle rénovée et inaugurée
en septembre 2001. Cette association est maintenant
habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux.

Le budget nécessaire à ces travaux étant très important
pour les finances municipales, il a été décidé d'ouvrir
une souscription volontaire. Le comité
organisateur est persuadé que tous les Fenainois
chrétiens ou non, chacun selon ses possibilités, auront
à cœur d'y participer favorablement, montrant ainsi
leur attachement à la sauvegarde du patrimoine qui
est le leur.

**Merci pour votre généreuse participation au
sauvetage de nos vieilles pierres et de nos superbes
Vitraux.**

**Association Fenain et son Histoire
reconnue d'intérêt général.
Rescrit N° R I 2013/36 du 05/07/2013.**



FENAIN



Restauration des vitraux de l'église Saint - André



Bulletin de souscription

*Apportez votre soutien à ce projet de
sauvegarde du patrimoine et bénéficiez
d'une réduction d'impôt !*

